

Avis médecin en commission médicale CBD et THC COOH

Par [Bob63](#) Postée le 06/05/2026 12:01

Bonjour, J'ai fumé du THC quotidiennement pendant vingt ans, j'ai facilement transitionné sur le CBD il y a trois ans car je voulais surtout avoir un travail itinérant dans le médical. J'ai été contrôlé positif au test salivaire en septembre et suspendu pour six mois, les agents m'avaient bien découragé à réaliser une analyse sanguine. J'ai été licencié. Fin février j'ai fait le dépistage sanguin demandé par la préfecture, résultats 100% négatif au thc et ses métabolites. Alors que je fumais quotidiennement du CBD. Le labo m'avait annoncé qu'en raison de problème technique, je n'aurai pas mon dépistage avant le rdv en commission médicale. J'ai donc annulé le rdv en préfecture pour en reprendre un autre rapidement et le lendemain, le labo m'envoyait mon résultat négatif, super. Impossible d'avoir un autre rdv dans les temps, mon premier dépistage n'était plus valable car plus d'un mois. J'en ai donc réalisé un second. Ce second dépistage a comme résultats: THC négatif 11-OH-THC négatif THC-COOH 3.290 ug/L Alors que je n'ai fumé que du CBD, exactement comme avant le premier dépistage totalement négatif.. C'est incroyable, je suis déconcerté. Je me retrouve avec deux dépistages, le premier négatif mais trop vieux et ce second avec le thc-cooh pas bon. Mon test psychotechnique validé va aussi ne plus être valable car il va dépasser les six mois. Je pensais pas que les faibles taux de THC dans les produits CBD pouvaient induire du Thc-cooh positif. Mais le fait d'avoir un premier dépistage bon contrairement au second m'a complètement sidéré. Ça n'a logiquement aucun sens que je prenne le risque de refumer du THC alors que mon premier test était négatif, que je paye deux fois deux dépistages, que je repaye encore un autre test psychotechnique et que je repousse encore de plusieurs mois la récupération du permis. Les médecins devraient pouvoir le comprendre non ? Plutôt que de falsifier les dates du premier dépistage négatif, j'ai envie d'être honnête en présentant les deux résultats et tenter d'expliquer la situation, mais vu la rigidité législative je suis quasi sûr que ça va me desservir. Factuellement pour eux, j'aurais pu complètement arrêter le THC (avec comme preuve le premier résultat) pour ensuite reconsommer bêtement entre temps, ce qui me ferait tout repousser et tout repayer, c'est complètement absurde. J'ai pas le temps de repasser un 3eme test avant le rdv en ayant arrêté le CBD. J'ai par ailleurs été diagnostiqué diabétique avec une semaine d'hospitalisation début mars, ce qui est également un sujet à aborder en commission médicale, impliquant d'avoir à prendre d'autres rdv pour aptitude indépendamment des histoires de THC. Je suis en campagne sans transport en commun, j'ai des tas de rdv de suivis et d'exams médicaux à réaliser, j'ai envie de me pendre là. D'après vous, comment les médecins vont-ils statuer avec cette histoire ? Pensez vous qu'ils vont simplement s'en tenir au second dépistage plus récent défavorable ?

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi dans cette situation où se trouve autorisée la vente libre de CBD contenant du THC et sanctionnée la consommation au regard du dépistage routier.

Nous sommes cependant au regret de ne pouvoir vous répondre sur la question du positionnement de la commission médicale tant cela dépend des personnes que vous aurez en face et des directives préfectorales. Nous vous encourageons à expliquer la situation de la même façon que vous nous la relatée dans ce message.

Vous pouvez éventuellement contacter la préfecture de votre département en allant sur son site à la rubrique « nous contacter » en haut à droite afin de leur expliquer la situation, une personne vous répondra de sa place d'agent préfectoral. Nous espérons que votre situation trouve une issue positive.

Bien cordialement
